

Le système éducatif monégasque compte 6 199 élèves, hors étudiants de formations supérieures, pour l'année 2014-2015. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à l'année précédente (-1 %).

Les établissements publics regroupent 70,6 % des élèves scolarisés de la maternelle à la terminale.

Caractéristiques des élèves dans l'enseignement public et privé

1 Effectif et répartition par genre par secteur et établissement

	Effectif	Garçons	Filles
Public	4 379	51,9%	48,1%
École des Carmes	158	44,3%	55,7%
École du Parc	196	49,5%	50,5%
École de la Condamine	452	45,1%	54,9%
École de Fontvieille	335	54,6%	45,4%
École Saint-Charles	605	57,5%	42,5%
École des Révoires	349	50,7%	49,3%
Collège Charles III	1 144	49,9%	50,1%
Lycée Albert I ^{er}	746	50,7%	49,3%
Lycée Technique et Hôtelier	394	61,9%	38,1%
Privé	1 820	48,0%	52,0%
Cours Saint Maur	220	49,1%	50,9%
François d'Assise - Nicolas Barré	1 052	47,5%	52,5%
International School of Monaco	548	48,5%	51,5%
TOTAL	6 199	50,8%	49,2%

Plus de 70 % des enfants, qui sont scolarisés à Monaco, résident également en Principauté. Les Alpes-Maritimes concentrent la quasi-totalité des effectifs restant.

Les communes limitrophes regroupent 23,2 % des élèves scolarisés dans un établissement monégasque : cette part reste stable (23,5 % en 2013-2014 et en 2012-2013) et est égale dans le secteur public comme dans le privé.

Environ un quart des élèves qui réside en dehors des communes limitrophes habite à Menton, au global comme dans le secteur public. Dans le secteur privé en revanche, c'est Èze qui arrive en tête, regroupant 27 % des effectifs qui résident hors communes limitrophes.

Plus de 80 nationalités sont représentées dans les établissements scolaires de Monaco, dont les cinq premières restent inchangées depuis deux ans. La part d'élèves russes a quant à elle progressé sur cette même période, la nationalité russe devenant la sixième la plus représentée (4 % des effectifs dans le secteur privé et 1 % dans le public).

Les élèves de nationalité française restent les plus nombreux, mais leur part tend légèrement à diminuer depuis les deux dernières années (-1,5 % depuis 2012-2013), particulièrement dans le secteur privé.

L'effectif total d'élèves (hors étudiants de formations supérieures) s'établit à 6 199 pour 2014-2015.

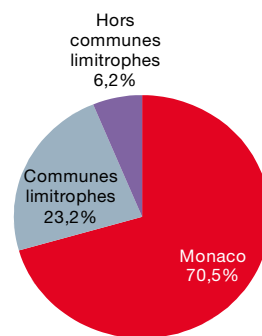
Ce chiffre est en diminution de 1 % par rapport à l'année précédente, soit 61 élèves.

70,6 % d'entre eux sont scolarisés dans des établissements publics et 20,5 % dans le secteur privé sous contrat. L'International School of Monaco (ISM), établissement privé hors contrat, regroupe les 8,8 % d'effectifs restant.

La répartition entre garçons et filles reste équilibrée sur l'ensemble de la population. Le Lycée Technique et Hôtelier apparaît comme l'établissement étant le moins féminisé, du fait notamment de la nature des spécialités qui y sont enseignées.

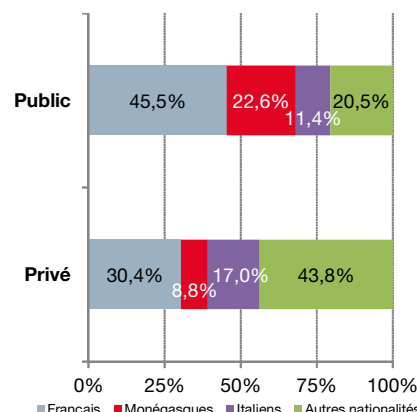
2 Effectif et répartition par origine géographique

	Effectif
Monaco	4 369
Communes limitrophes	1 440
Beausoleil	663
Cap d'Ail	400
Roquebrune Cap Martin	198
La Turbie	179
Hors communes limitrophes	387
Menton	91
Èze	69
Peille	51
Nice	38
Autres	138
<i>Non renseigné</i>	3
TOTAL	6 199



3 Répartition par nationalité

	Poids
Français	40,5%
Monégasques	18,1%
Italiens	13,2%
Britanniques	5,3%
Portugais	2,8%
Russes	1,9%
Allemands	1,6%
Belges	1,5%
Suisses	1,4%
Américains	1,2%
Autres nationalités	12,4%
TOTAL	100%

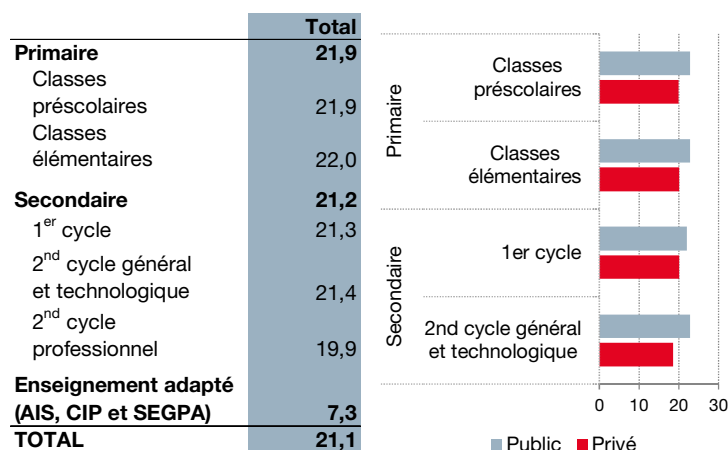


Effectif et nombre moyen d'élèves par classe dans les niveaux primaire et secondaire

4 Effectif par niveau d'enseignement

	Public	Privé	Total
Primaire	2 078	843	2 921
Classes préscolaires	706	279	985
Classes élémentaires	1 372	564	1 936
Secondaire	2 243	977	3 220
1 ^{er} cycle	1 144	643	1 787
2 nd cycle général et technologique	800	334	1 134
2 nd cycle professionnel	299	-	299
Enseignement adapté (AIS, CIP et SEGPA)	58	-	58
TOTAL	4 379	1 820	6 199

5 Nombre moyen d'élève par classe par niveau d'enseignement



Taux de retard scolaire à l'entrée en 6^e

Au 31 décembre 2014, 408 élèves avaient fait leur première rentrée en classe de sixième dans le secteur public ou privé sous contrat, parmi lesquels 10,5 % avaient au moins un an de retard. À titre de comparaison, ce taux était de 12,3 % en France et 12,1 % dans l'Académie de Nice à la rentrée 2011 (*source INSEE*).

Si la proportion d'élèves en retard à l'entrée en 6^e est plus élevée dans le secteur public, c'est principalement dû à la composition de la section SEGPA. En France, 12,5 % des élèves issus d'une école publique présentent un retard, contre 9,4 % pour le privé.

Comme en France, les garçons sont plus souvent en retard que les filles : 13,6 % des garçons scolarisés en France à la rentrée 2011 accusaient d'un retard contre 11 % des filles.

L'écart le plus important se trouve entre les élèves de nationalité monégasque ou française et les autres.

L'enseignement du premier degré dans les établissements publics et privés concentre 47 % des effectifs d'élèves scolarisés en Principauté. Le nombre d'inscrits en primaire est resté stable par rapport à 2013-2014.

Le second degré en revanche a connu une baisse de 2 % de ses effectifs par rapport à l'année précédente : si le nombre d'inscrits en second cycle général et technologique est resté stable, les effectifs des deux autres composantes ont quant à eux diminué.

Le nombre d'élèves bénéficiant d'un enseignement adapté est passé de 63 à 58.

Pour 2014-2015, on compte en moyenne 21,1 élèves par classe, tous secteurs et niveaux confondus.

Le nombre moyen d'élèves dans l'ensemble du secteur public est de 21,8 contre 19,7 dans le privé. Ces chiffres sont en légère baisse par rapport à l'année 2013-2014.

Il y a en moyenne plus d'élèves par classe dans le premier degré que dans le second : cette tendance se vérifie au sein des établissements publics.

C'est dans les classes du second cycle général et technologique que l'écart entre les secteurs public et privé est le plus important : on compte en moyenne 22,9 élèves dans les classes allant de la seconde à la terminale dans le public, contre 18,6 dans le privé.

6 Retard à l'entrée en 6^e selon les caractéristiques des élèves

	Taux de retard
Secteur public	12,0%
Secteur privé	7,2%
Garçons	11,6%
Filles	9,5%
Nationalité monégasque	8,8%
Nationalité française	8,2%
Autres nationalités	14,6%
TOTAL	10,5%

Sources : Les données présentées sont fournies par la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS) ainsi que par les établissements privés d'enseignement. Informations concernant les taux de retard scolaire en France et dans l'Académie de Nice : *INSEE Première N°1512 - septembre 2014*.

Définitions : On considère qu'un élève présente un retard scolaire lorsqu'il a au moins une année de retard par rapport à un cursus normal, c'est-à-dire une scolarité sans interruption ni redoublement ni saut de classe. Autrement dit, les élèves en retard en 6^e sont ceux qui ont 12 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année scolaire considérée (INSEE).

